

Agde, le 14 mars 2019

**COMITE DE QUARTIER « CAP OUEST »
COMPTE RENDU DU 13 MARS 2019**

A - VIE QUOTIDIENNE

Parking du Père Maurel :

La corbeille à papier a été enlevée mais elle doit être remplacée avant la saison.

Réponse :

Des poubelles seront positionnées avant saison et un conteneur 660 litres renforcera le dispositif en entrée du parking.

Les travaux de déplacement des compteurs électriques ont été réalisés, mais les gaines vertes qui sont hors sol doivent être enterrées.

Réponse :

Les travaux d'enfouissements (gaine verte) et de voirie vont reprendre au mois de mars. Le parking fera l'objet d'un nivellement et d'un nettoyage avant saison.

Un poteau téléphonique doit être enlevé de la route et implanté sur le bord.

Réponse :

Les travaux de déplacement du réseau téléphonique ont été programmés pour la semaine 9.

En ce qui concerne le stationnement des camping-cars restant tout l'été avec tous les problèmes sanitaires engendrés, la Police Municipale en a pris « bonne note », mais il faut trouver une solution pour ne pas recommencer cette nouvelle saison.

Réponse :

Pour le code de la route, un camping-car est considéré comme un véhicule à part entière, ils peuvent donc utiliser les places de stationnements comme tous les autres véhicules.

Ce parking est dans un état déplorable, sale, jamais entretenu, ressemblant plus à un « terrain abandonné ».

Réponse :

Le piquage est fait quotidiennement. Les poubelles sont vidées aussi de façon quotidienne.

Monsieur REY revient sur l'état du parking du Père Maurel et fait savoir qu'il aimerait que les travaux annoncés, soient engagés (barrières cassées, entrée mauvais état...).

Les services techniques confirment que les travaux seront engagés avant la saison.

Rond-Point ARENA :

Où en est la réhabilitation de ce rond-point ?

Réponse :

Il n'existe pas de programmation pour ce projet.

Route de Rochelongue :

Au rond-point Fleuriland, devant le bassin de rétention, lorsqu'il pleut, l'eau stagne de manière importante formant une mare. Où en sont les services techniques ?

Réponse :

Le service concerné a pris note de cette remarque et portera une attention particulière pour le traitement de celle-ci dès que l'incident se reproduira.

Toujours route de Rochelongue, en allant sur Agde, devant Citroën, après avoir passé le pont, à la jonction du pont et de la route, il y a un affaissement important qui fait rebondir les voitures.

Cet endroit fait-il toujours partie du Comité Cap Ouest ?

Réponse :

Une purge de chaussée sera réalisée pour effacer cette déformation (avant la saison).

Encore route de Rochelongue, au rond-point du camping « le Rochelongue » dans le virage, l'évacuation des eaux pluviales est à revoir. Là aussi, il y a de grandes mares d'eau par temps de pluie.

Réponse :

Un ouvrage de type avaloir sera envisagé pour solutionner ce problème.

Chemin de la Plage à Rochelongue :

Les recherches concernant l'éclairage ont-elles été réalisées comme promis et par conséquent les réparations ?

Réponse :

Les recherches de pannes ont été effectuées et les travaux nécessaires ont été également réalisés.

Par ailleurs, ce chemin est en fort mauvais état. Le goudron part en lambeaux et pour les handicapés, c'est extrêmement dangereux...

Réponse :

Philippe HERAL se rendra sur place afin d'identifier les nids de poule.

Demande de piétonisation annuelle du Mail de Rochelongue :

En 2018, la fermeture a été du 1^{er} avril à la fin des vacances de Toussaint, ce qui est déjà très bien, mais insuffisant. En effet, mi-septembre le Mail a été ouvert et il n'a plus été possible de le refermer, ce qui a causé d'énormes nuisances avec la circulation des véhicules.

Par ailleurs, de nombreux véhicules entrent en marche arrière par la voie sortante du Mail (devant Univers Discount) bien souvent pour des livraisons pour les commerçants ! C'est pour cette raison que nous demandons la fermeture annuelle totale du Mail.

Réponse :

La piétonisation complète du Mail de Rochelongue ne pourra être effectuée qu'après consultation de l'ensemble des usagers de cet espace. Celle-ci sera lancée au moment le plus opportun.

Pour cette saison, il est envisagé une fermeture à partir du 1er avril dans un premier temps.

Enfin concernant les panneaux :

. Sur la barrière située devant RESID IMMOBILIER le panneau n'a pas été placé.

Il s'agit de mettre un panneau rond (pour information) indiquant « fermeture de 20 heures à minuit » (avant il était noté 19 heures)

Réponse :

Le panneau sera positionné et modifié.

. L'autre panneau rond devant le boulanger (près de la boîte aux lettres) est à retirer car les dates sont fausses (ouverture à partir du 15 septembre !!).

Réponse :

Celui-ci sera retiré.

Nous demandons que le Mail soit TOTALEMENT PIETON TOUTE L'ANNEE POUR LA SAISON 2019 (du premier au dernier jour de l'année). Les livraisons pourront se faire jusqu'à 10 heures ensuite la borne pneumatique remonte, et chaque commerce peut également être livré par l'arrière de son local.

Réponse :

Madame ANTOINE reviendra vers les services de la ville dès qu'elle aura rencontré les membres de l'association des commerçants du mail de rochelongue. Un avis général et une majorité se dégage sur la piétonisation du mail toute l'année.

Entretien et propreté Secteur Mail de Rochelongue :

Passage entre Circé et Sunset (rue Raffanel) terriblement ensablé ainsi que le chemin de plage. Le service plage est-il intervenu comme promis ?

La barrière rouillée a-t-elle été restaurée ?

Réponse :

La barrière a été repeinte. La régie des plages effectuera un désensablement. Une étude sera faite par la régie voirie sur la réfection complète des accès.

Esplanade du Mail de Rochelongue côté plage :

Cette image est déplorable.

Un lifting est à prévoir d'urgence car le Mail a 30 ans. Cette demande est faite à maintes reprises, mais rien ne bouge.

Réponse :

Une proposition sera faite pour le positionnement d'une aire de jeux au cours de la prochaine réunion.

Rond-Point Vivares :

La purge de la racine, qui occasionne une « grosse bosse » n'a pas été faite.

Réponse :

La purge sera traitée.

Rond- Point des Invalides :

L'abri de bus a été déplacé pour la mise en sécurité. Nous vous en remercions.

En revanche l'éclairage sur le passage piéton n'est pas réalisé.

Les haies ont été abaissées, mais pas suffisamment, car on ne voit pas les piétons.

Réponse :

Les haies seront taillées.

L'étude sur le renforcement de l'éclairage de ce passage piéton a été effectuée.

Dans un premier temps, les services de la CAHM vont procéder à l'élagage des platanes de l'avenue qui masque le flux lumineux. Si cette intervention n'est pas suffisante, il sera procédé à la mise en place d'un autre point lumineux pour éclairer le passage piéton.

Avenue de Belle-Ile :

L'affaissement de la route en est au même point.

Où en est le « traitement spécifique » qui doit être réalisé ?

Réponse :

Le traitement spécifique est programmé avant la saison.

Rue des Corsaires :

Madame SOTTO a eu rendez-vous avec Madame GUILLOU et deux autres personnes de la Mairie. Mais cela a-t-il avancé depuis le 28 novembre ?

En effet le panneau d'interdiction de stationner a bien été remis.

Réponse :

Le mobilier sera positionné et un RDV sera pris avec Madame Sotto.

Il faudrait mettre des plots dans l'angle, puisqu'il n'y a à cet endroit aucune visibilité à la sortie du parking de la résidence concernée, et cela est très dangereux.

Réponse :

Cette demande sera traitée avec Madame SOTTO lors de la visite de terrain.

Ile des loisirs :

Quand sont prévus les travaux de réhabilitation ?

Réponse :

Ceux-ci sont en cours.

D'une manière générale, le **manque d'entretien** est un problème récurrent.

Police Municipale :

Sécurité : Luc LAROSE

Mise en fourrière : 2

Accident : 1

Problèmes de voisinage : 2

Squats /SDF : 4

Nuisances : 2

Salubrité / divagations d'animaux : 2

GRANDS TRAVAUX

Présenté par Marc SABLAIROLES, Directeur Voiries et réseaux

AVENUE DE LA JOLIETTE – VILLAGE NATURISTE

La ville, en concertation avec les commerçants, a défini un projet de requalification de l'avenue de la Joliette. La surface traitée est de 5 500 m². Le profil de voirie sera entièrement à plat depuis les commerces jusqu'au nez du quai.

La voie à sens unique sera conservée mais le stationnement supprimé afin de laisser plus d'espace aux piétons et de favoriser la vie de quartier.

Des bornes escamotables seront installées et permettront de fermer une partie ou la totalité de l'avenue aux véhicules motorisés afin de gérer les accès.

La réalisation de ce projet consiste à :

- réaliser la démolition de la chaussée et des trottoirs existants,
- réaliser une structure de chaussée adéquate,
- adapter le réseau d'eaux pluviales au projet,
- sécuriser les flux au niveau des croisements avec l'avenue d'Ambonne et le boulevard des Matelots en créant des plateaux traversants,
- traiter en béton désactivé la totalité de la voirie,
- installer un éclairage public et du mobilier urbain qualitatifs,

Une première phase de ces travaux, constituée de la démolition de la chaussée et des trottoirs ainsi que le renforcement du réseau d'eaux pluviales a été réalisée en décembre 2018.

Une seconde phase, a débuté le 7 mars dernier, pour une période de 3 mois consistera à réaliser les travaux de revêtement de surface, de pose de mobilier urbain, de l'éclairage public et de la signalisation.

Soit un coût total pour l'opération de 1 200 000 € T.T.C

Présenté par Marc SABLAIROLES, Directeur Voiries et réseaux

ILE DES LOISIRS

Les travaux de requalification de l'île des loisirs s'inscrivent dans un projet d'aménagement d'ensemble du quartier. Cette première phase de travaux représente près de 15 000m² traités

Cet aménagement prévoit, dans un premier temps, le redimensionnement des réseaux en vue des opérations immobilières futures.

Les travaux en cours sont réalisés avec le concours de la CAHM, ce sont essentiellement des travaux de renforcement et déplacement de réseaux secs et humides. Ils se poursuivront jusqu'au 19 avril prochain et seront suspendus pour laisser place à la saison estivale.

Courant octobre, les travaux reprendront pour se consacrer aux terrassements généraux, aux traitements de surfaces, à l'éclairage public et à la pose du mobilier urbain. Ces espaces seront végétalisés et laisseront aux piétons des cheminements largement dimensionnés afin de favoriser ces modes de déplacements.

L'accès voirie sera repris et épousera une forme courbe qui sera doté d'un plateau traversant, qui permettra ainsi une sécurisation pour tous par le ralentissement des véhicules motorisés.

Le budget prévisionnel s'élève à 3 000 000 €.

Présenté par Didier SAIGNES, Directeur Général Adjoint des services Techniques
CENTRE DE POLICES / CSU

La Police Municipale d'Agde connaît une évolution constante de ses effectifs et de ses moyens.

Les bâtiments existants, répartis sur l'ensemble de la commune, ne répondent plus aux exigences d'accueil à la population et aux besoins de professionnalisation du personnel.

De plus, dans le but de mutualiser les brigades, afin de gagner en efficacité, l'Equipe Municipale a proposé un projet de « Regroupement de toutes les Composantes Sécurité », autour du Poste de Police Mixte du Cap d'Agde, situé avenue des Sergent.

Il y aura au total environ 70 agents qui seront appelés à travailler sur ce site qui s'articule autour de 3 entités distinctes :

- **La Police Nationale**
- **La Police Municipale et ses brigades rattachées**
- **Le Centre Superviseur Urbain**

Le bâtiment existant de 250m² sera réhabilité et une extension de 530 m² sera créée pour un total de 780 m² totalement dédié à la sécurité de notre commune.

Avancement de l'opération:

Les études réalisées par les services techniques de la Ville ont permis de définir le programme et de présenter l'opération à l'architecte mandataire du projet : l'atelier d'architecture Philippe Escamez.

Dans ses objectifs, il reprendra volontairement les intentions architecturales du bâtiment existant dans sa phase « réaménagement » et intégrera celles liées au grand projet de « Requalification de l'entrée du Cap » avoisinant pour la phase « extension ».

Calendrier Prévisionnel :

Consultation et attribution des travaux « entreprises » en cours.

Début des travaux y compris phase de préparation pendant 11 mois pour une mise en service en février 2020

Le coût total de l'opération sera de 1 000 000,00 € TTC

Présenté par Didier SAIGNES, Directeur Général Adjoint des services Techniques

AMENAGEMENT CŒUR DE STATION DU CAP D'AGDE

Pour rappel, le Casino a été livré en mai 2018.

Le gros œuvre du Palais des Congrès est terminé.

L'achèvement des lots du second œuvre est en cours de finition.

La réception des travaux par la commission de sécurité est fixée le 13 mars. Il restera encore quelques réserves non structurelles (de finition), à peaufiner encore pendant 3 semaines environ.

A noter que le délai prévisionnel d'avancement des travaux est respecté, tant en voirie qu'en bâtiment.

L'ensemble de la passerelle hélicoïdale (pose garde-corps et réalisation des raccordements) est en cours de finition (sous huitaine). L'avenue de Belle Isle a pu être réouverte comme convenu le 21 décembre 2018.

Au niveau extérieur, les entreprises ont terminé le dallage aux abords du Palais des Congrès. Les plantations, éclairage public et autres aménagements urbains se terminent (cette semaine).

Seule reste en attente, la jonction avec les projets "Iconic" et le futur hôtel, y compris les palissades de protection de chantier.

Sur l'avenue des sergents, les derniers travaux de voirie consistant au raccordement du mail piétonnier ont débuté avec une fin des travaux pour avril 2019.

Présenté par Didier SAIGNES, Directeur Général Adjoint des services Techniques

MAISON DE LA MER

Dans le cadre du réaménagement du cœur de station, les locaux exigus de la Direction des Milieux Marins, situés sur l'emprise de l'ancien Palais des Congrès, doivent être libérés.

Ainsi, la Ville d'Agde a élaboré un projet **innovant**, consistant à positionner, sur un lieu stratégique, les nouveaux locaux **« flottants »** de cette Direction.

Les objectifs attendus sont les suivants :

- Création des nouveaux locaux de la direction administrative des Milieux Marins y compris les locaux techniques pour le personnel spécialisé, le matériel nautique et de plongée.
- Mise en valeur de la découverte de notre aire marine protégée.
- Développement de l'accueil du public, de l'écotourisme et de la sensibilisation auprès du jeune public et des scolaires.

Cette **Maison de la Mer** se situera à l'avant-port, en limite de l'embouchure de la mer. Il y aura au total 8 personnes qui seront appelées à travailler sur ce site qui sera composé :

- D'une partie administrative regroupant les zones bureaux et vestiaires.
- D'une partie technique regroupant le matériel professionnel sensible et de plongée

- D'une partie « accueil du public et espace découverte »

Ce projet s'inscrit également dans une démarche HQE (Haute qualité Environnementale) notamment/

- Par la mise en place sur la toiture du bâtiment de panneaux photovoltaïques
- Par la mise en œuvre de technique d'auto consommation (vent, soleil, eau de pluie,...)
- Par la mise en œuvre de matériaux respectueux de l'environnement

2/ Avancement de l'Opération :

Les études de faisabilité sont en cours de réalisation et l'élaboration du programme se fera en mars.

Le début des travaux est prévu en septembre.

3/ Coût de l'opération :

Le coût global de l'opération est estimé à 840 000.00€ T.T.C de la conception à la réalisation.

Présenté par Laurent DUBOIS, Directeur environnement et domanialité

TRAVAUX D'ECLAIRAGE AU TITRE DU PROGRAMME PARTENARIAT PUBLIC PRIVE

Dans le cadre du programme de travaux préfinancés de l'année 12 du contrat de Partenariat Public Privé pour la gestion et l'entretien de l'éclairage public de la ville, il va être procédé à la mise en place de l'éclairage sur le parking du Grand Large au niveau du Centre Nautique ainsi qu'au remplacement des projecteurs des parkings Richelieu, Caravelle et Echasses Blanches.

L'ensemble du matériel installé sera de technologie LED avec un abaissement programmé au cours de la nuit.

Sur le parking Richelieu, il va être procédé au remplacement de 12 luminaires d'une puissance de 450 W chacun par 12 luminaires à technologie LED de 217 W de puissance.

Sur le parking Caravelle, il va être procédé au remplacement de 4 luminaires d'une puissance de 450 W chacun par 4 luminaires à technologie LED de 217 W de puissance.

Sur le parking Colibri, il va être procédé au remplacement de 4 luminaires d'une puissance de 450 W chacun par 4 luminaires à technologie LED de 217 W de puissance.

Sur le parking Echasses Blanches, il va être procédé au remplacement de 12 luminaires d'une puissance de 280 W chacun par 12 luminaires à technologie LED de 93 W de puissance.

Au total, la mise en place de ces nouveaux matériels permettra de diminuer la consommation électrique annuelle de ces parkings de 56 %.

Le coût de ces travaux s'élève à 79 000 € TTC.

Présenté par Marc SABLAIROLES, Directeur Voiries et réseaux

PLAN DE RENOVATION DU CŒUR DE VILLE

Les aménagements situés au cœur de ville sur les voies Honoré Muratet - Louis Bages - place Jean Jaurès sont en cours de réalisation.

La phase 1 a débuté au mois de décembre par la mise en conformité des branchements d'eau potable, la réparation des conduites d'eaux usées, le renforcement et l'extension du réseau pluvial.

Dans un même temps, des travaux d'effacement ou de mise en façade des réseaux éclectiques et Télécom seront réalisés.

Parallèlement et sur d'autres zones du projet, les travaux de dépose des mobiliers urbains, végétaux et revêtements de surfaces sont en cours.

S'en suivra la phase de construction des voiries par la réalisation d'une structure qui recevra le revêtement constitué de pavés basalte et ce pour une durée estimée de 5 mois.

Coût global estimé des travaux : 1 800 000 € T.T.C dont un co-financement est attendu des services de l'Etat.

Présenté par Didier SAIGNES, Directeur Général Adjoint des services Techniques

CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL

Sur ce nouveau site technique, différents services de la Ville seront recentrés, à savoir

- La régie bâtiment
- La régie voirie et le garage municipal
- La régie des festivités
- Mais également une partie du service de l'Eau & Assainissement de la CAHM.

C'est un total de 160 personnes qui seront appelées à travailler sur ce site qui sera composé :

- D'un bâtiment administratif de 1000 m² répartis sur deux niveaux, regroupant les zones d'accueil, bureaux, vestiaires et cafétéria.
- D'une zone de 2200 m² regroupant 4 bâtiments pour les différents ateliers composant les services techniques

L'opération est en cours d'achèvement :

- 1 / **Bâtiments ateliers terminés, livrés et en activités**
- 2/ Les travaux extérieurs à 95% avec finition des enrobés et espaces verts.
- 3/ **Bâtiment administratif** terminé à 95% pour les travaux intérieurs pour une

livraison début février.

Pour mémoire, coût global estimé de l'opération : 5 700 000.00 € T.T.C

Il est décomposé de la manière suivante :

Etudes et maîtrise d'œuvre : 410 000.00 € TTC

Nettoyage et dépollution du site : 133 000.00 € TTC
Travaux d'aménagement et de construction : 5 157 000.00 € TTC

Présenté par Laurent DUBOIS, Directeur environnement et domanialité

DEPLOIEMENT DE LA FIBRE

Le déploiement de la fibre mutualisée concerne :

- 47 574 prises adressables (logements à couvrir)
- 111 points de mutualisation (armoires de rue) implantés
- 5 têtes de réseau (NRO) construits

Jusqu'au 31 décembre 2018, deux opérateurs SFR et Orange ont procédé à la mise en place d'équipements et d'un réseau fibre.

Depuis le 1^{er} janvier, la société SFR procède, seule, au déploiement du réseau qui sera mutualisé pour l'ensemble des opérateurs souhaitant commercialiser des offres fibres sur la commune.

A ce jour, la commune compte 1571 prises commercialisables et 4 533 prises adressables à des offres fibre « Orange » ; ces logements sont situés pour le quartier des Cayrets, Monaco Saint-Loup et sur le Grau d'Agde.

La Ville a demandé à SFR d'accélérer le déploiement de mise en place de la fibre pour augmenter la livraison de prises commercialisables, cadencement aujourd'hui de 2 000 prises commercialisables par mois.

Au niveau des copropriétés, seulement 42 % des immeubles ont conventionné ; ces documents sont indispensables au déploiement des infrastructures dans les résidences.

Présenté par Didier SAIGNES, Directeur Général Adjoint des services Techniques

THEATRE MAISON DES SAVOIRS

Dans le cadre de « la politique de la Ville » et notamment de son cœur de ville, l'équipe municipale souhaite réaffirmer son investissement et sa volonté de présence publique dans ce quartier prioritaire.

Ainsi, elle propose un projet de développement et de diffusion des pratiques culturelles au sein d'équipements structurants accessibles à tous, en lieu et place de l'actuelle Médiathèque « Maison des Savoirs », Place du Jeu de Ballon.

Il y aura au total environ 30 agents qui seront appelés à travailler sur ce site qui s'articule autour de 3 entités distinctes :

- La construction d'un théâtre de 220 places : une jauge médiane entre celle du futur centre de congrès (1200 places) et la salle de conférence de la médiathèque actuelle (70 places)
- La rénovation de l'actuelle médiathèque : en impulsant une nouvelle dynamique grâce à la modernisation de ses équipements et l'adaptation de l'offre aux nouveaux usages

- La création de 2 salles dédiées à la création et au développement de la pratique amateur

Les études réalisées par les services techniques de la Ville ont permis de définir le programme et de présenter l'opération à l'architecte mandataire du projet : Le cabinet A+ Architecture par son représentant Philippe Bonon.

Dans ses objectifs assignés, il reprendra volontairement les intentions architecturales du bâtiment existant, fait de façade ancienne et de verre et d'y intégrer une surélévation afin d'obtenir le volume nécessaire pour le théâtre.

2/ Avancement de l'Opération :

Le permis de construire a été déposé et accepté en date du 30 mai 2018.

Les entreprises titulaires ont été désignées.

L'opération est actuellement en phase préparatoire avec les objectifs suivants :

- 1/ Début des travaux de démolition courant février.
- 2/ Début des travaux structurels de gros œuvre en avril.
- 3/ Durée globale des travaux tout corps d'état estimée à 15 mois dont 11 mois pour la médiathèque.

3/ Coût de l'opération :

Le cout global de l'opération est estimé à 5 143 000.00€ TTC

Il est décomposé de la manière suivante :

Etudes et maîtrise d'œuvre : 493 000.00€ TTC

Travaux d'aménagement et de construction : 4 650 000.00€ TTC

Présents :

M FREY, Mme GUILHOU, M SAIGNES, M DUBOIS, M SABLAIROLES, M LAROSE, M HERAL.

Représentants du comité de quartier :

Présents :

ANTOINE Laurence, ARNAUNE Marc, HENNARD Marcel, LEMONNIER Marie-Pierre, MANAU VAYSSIERES Francine, MENOUE Michel, PROCH François, REY André, SOTTO Michèle, VAL Marie-Jeanne.

Absents :

CADET Maurice, CARPENTIER Jacques, LUC Jean-Pierre.